

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

Présents : MM. PRATO, SERRANO, Mme GARIN, MM. CERATO, HONNORE, Mmes VACCAREZZA, FERRIER, MM. CICCOLI, LAUGIER-BAIN-RAVEL, NAVARRO, Mmes BOETTI-REMY, GIRAUD

Absents excusés : MM. GUENEBEAUD (pouvoir à M. CERATO), GERIN-JEAN (pouvoir à M. SERRANO), M. GALFARD (pouvoir à M. PRATO)

Secrétaire de séance : Mme GARIN

Ordre du jour :

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il sollicite l'autorisation des Elus pour ajouter à l'ordre du jour le recrutement d'agents non contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'un jeune dans le cadre du programme en emploi d'avenir.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter ces points au présent ordre du jour.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation des Conseillers Municipaux le compte rendu du 22 avril 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

En préambule il souhaite la bienvenue à Bastien, fils de David et Magali CERATO et félicite les parents.

I – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 80 000 € a été votée au budget 2014 et fait part au Conseil Municipal des demandes d'aides financières effectuées par les associations et qui ont été reçues en Mairie.

Il propose donc de verser aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Bibliothèque	1 200,00 €
Les Pivoines Bleues	500,00 €
Centre aéré « Les P'tites Canailles »	5 000,00 €
Association sportive Collège Cassin	250,00 €

Amicale Bouliste	3 250,00 €
Association Judo Club	1 000,00 €
Association sportive des écuries de Chambaresc	200,00 €
Association des parents d'élèves du Collège René Cassin	150,00 €
Association Saint-Andréenne de Vol libre	1 000,00 €
Comité de Développement Agricole - Foire agricole	850,00 €
Comité des Fêtes	11 000,00 €
Croix Rouge	150,00 €
A.D.M.R.	1 000,00 €
F.N.A.C.A.	50,00 €
Office de Tourisme	25 000,00 €
Prévention routière	80,00 €
Œuvre Pupilles Pompiers	50,00 €
Lou Roudelet de Chamatte	400,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
Chasse Verdon Saint-Hubert	2 000,00 €
ATCC – TOUR CYCLISTE DE HTE PROVENCE	2 500,00 €
Association Verdon Goshindo	500,00 €
APAJH Château-Arnoux	100,00 €
TOTAL	56 430,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser aux associations les subventions proposées

II – PERSONNEL COMMUNAL

1) CREATION DE POSTE SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire informe les Elus qu'il a proposé à l'avancement au grade d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles, au titre de la promotion interne, année 2014, un agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie « C » du Centre de Gestion, réunie le 7 mars 2014 à Volx, a examiné cette proposition d'avancement et a émis un avis favorable.

Il précise que pour nommer cet agent à ce nouveau grade, le Conseil Municipal doit créer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles.

2) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

Le Maire informe l'Assemblée que Madame MARTEL, adjoint administratif de 2^{ème} classe, a pris à sa charge les frais de déplacement lorsqu'elle s'est rendue, avec son véhicule personnel, aux tests d'accès à la préparation de l'examen d'adjoint administratif à Sainte-Tulle et au concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à Volx.

Il propose donc de lui rembourser les frais de transports correspondant à ses deux déplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- *de rembourser à Madame MARTEL, agent communal, les frais de déplacement susvisés,*

- *de prendre en charge les frais de transports lorsque les agents se rendent aux tests et aux préparations aux concours et examens professionnels et ceux liés aux concours et aux examens professionnels.*

- *de rembourser les agents appelés à se déplacer pour les besoins du service et autorisés à utiliser leur véhicule personnel.*

- *dit que le remboursement de ces frais s'effectuera selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur.*

3) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en période estivale le personnel technique est beaucoup plus sollicité. Aussi, il propose de créer un emploi d'agent d'entretien lié à cet accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août 2014, rémunéré sur l'échelle 3, 1^{er} échelon, soit IB 330/IM 316.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- * *Autorise le Maire à créer cet emploi et à payer les heures supplémentaires,*

- * *Dit que cette dépense sera inscrite au BP 2014 – chapitre 64 – « rémunération du personnel non titulaire ».*

Le Maire fait le point sur la situation des agents techniques. Il indique que 2 agents titulaires sont en arrêt maladie depuis 15 jours. Il ajoute que l'agent actuellement en contrat d'avenir est en arrêt maladie depuis deux mois.

Pour pallier ces absences, il a recruté Jérémy LAVOCAT, comme agent contractuel de remplacement.

Il précise que son contrat se termine aujourd'hui et propose de le renouveler pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans un premier temps et dans le cadre du programme emploi d'avenir dans un second temps. Après renseignements pris auprès de la Mission Locale,

Jérémy LAVOCAT pourrait rentrer dans le dispositif des contrats d'avenir après dérogation.

4) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.*

** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.*

5) RECRUTEMENT D'UN « EMPLOI D'AVENIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'autoriser le recrutement d'un deuxième emploi d'avenir pour renforcer l'équipe technique communale en place. Ce contrat sera d'une durée de 3 ans.*

- D'autoriser le Maire à signer tout document inhérent à cette embauche.*

III – ECOLE ELEMENTAIRE

α) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – DECRET DU 7 MAI 2014

Le Maire rappelle que dans sa séance du 20 janvier 2014 le Conseil Municipal avait adopté le projet d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2014 comme suit :

	8h30-11h30	11h30-13h00	13h-15h15	15h15-15h45	15h45-16h30
Lundi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Pause	TAP*
Mardi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Pause	TAP
Mercredi	Enseignement	jusqu'à 12 h 30 APC*ou garderie pour élèves du transport			
Jeudi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Pause	TAP
Vendredi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Pause	TAP

* TAP : Temps Activités Périscolaires – APC : Activités pédagogiques complémentaires

Il indique avoir fait part, par écrit, à l'Association des Maires de France des difficultés rencontrées par la Commune dans la mise en place de des activités périscolaires : problèmes de personnel, de locaux et financiers.

Un nouveau texte, daté du 7 mai 2014 et complétant le décret de janvier 2013, a introduit des assouplissements et autorise, à titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire : les Communes ont maintenant la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi.

Il expose à l'Assemblée qu'un sondage, réalisé par les délégués de parents d'élèves auprès des parents d'élèves, a fait ressortir une nette préférence pour la mise en place d'activités périscolaires sur une seule après-midi, le vendredi.

Il informe les Elus que le Conseil d'Ecole, réuni en fin d'après-midi, a opté en faveur de l'expérimentation et a voté, à la majorité, un regroupement des activités périscolaires le vendredi après-midi.

Il explique aux Elus que le projet d'expérimentation doit être proposé conjointement par le Conseil d'Ecole et la Commune et qu'il convient donc que le Conseil Municipal se prononce.

Après que chacun ait pu s'exprimer, il met au vote l'expérimentation d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire telle que proposée ci-dessous :

	8h 30-11 h 30	11 h 30-13 h 30	13 h 30 -16 h 30
Lundi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement
Mardi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement
Mercredi	Enseignement		
Jeudi	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement
Vendredi	Enseignement	Pause Méridienne	TAP*

* TAP : Temps Activités Périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 6 abstentions et 8 voix pour, adopte pour 1 année le projet d'expérimentation tel que proposé ci-dessus.

b) PROJET COMENIUS – REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR LA DIRECTRICE

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des Partenariats scolaires multilatéraux Comenius, Madame Agnès ROUX, Directrice de l'école élémentaire, a payé avec sa carte bancaire un vol aller retour Nice-Liverpool d'un montant de 135,90 € et a avancé les frais du vol aller retour Nice-Manchester pour un montant de 1 299,47 €. Il indique qu'il convient donc de lui rembourser la somme de 1 435,37 € correspondant aux justificatifs présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 1 435,37 € à Madame Agnès ROUX, Directrice de l'Ecole Elémentaire.

c) PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur de l'école primaire fait l'objet d'un contrat de location et d'un contrat d'entretien auprès de la Sarl DE CEA, concessionnaire XEROX. Il précise que le loyer trimestriel s'élève à 801,01 € HT.

Il indique que la Société DE CEA propose de remplacer ce photocopieur (WC 5230) par un photocopieur plus performant (WC 5335) pour un coût inférieur, soit 768,08 € par trimestre, avec un engagement de 21 trimestres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la Sarl DE CEA et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

IV – CONVENTIONS

a) CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ETABLISSEMENTS « L'ARDOISE » ET « LE BAR DU COMMERCE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 23 septembre 1996 fixant à 11,74 € le m² l'occupation du domaine public pour les bars et restaurants de la Place Charles Bron, de la Place Marcel PASTORELLI et de l'Avenue de la Gare.

Il indique que pour deux de ces établissements, les exploitants ont changé et qu'il a reçu par courrier leurs demandes d'autorisation d'occupation du domaine public :

- Madame Véronique FENECH, propriétaire du fonds de commerce « L'Ardoise », restaurant-crêperie, Place Charles BRON, (en 2013 « Au Fou du Roi »)
- Madame Ingrid BALTHAZARD, Eurl SOAN, exploitante du Café du Commerce, place Charles BRON

Il précise les métrages accordés et le montant des droits de terrasses facturés pour 2013 :

- Crêperie « Au Fou du Roi » : 78 m² – 975,72 €
- Bar du Commerce : 89,50 m² – 1 050,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer de nouvelles conventions d'occupation du domaine public avec les établissements susvisés.

**b) BAINADES SURVEILLEES LAC DE CASTILLON – « LE PLAN » -
CONVENTIONS AVEC SPORTS OBJECTIFS PLUS ET AVEC LE SERVICE
DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS (SDIS) – ANNEE 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la surveillance de l'aire de baignade du Plan relève depuis le 1^{er} janvier 2007 de la compétence de la Commune. Il indique qu'il convient donc de recruter le personnel de surveillance pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

Il précise que la commune prendra à sa charge le coût correspondant à 1,33 équivalent temps plein du personnel de surveillance à recruter, à savoir un titulaire du BNSSA et un pompier vacataire, le personnel de remplacement au-delà de leur temps de travail hebdomadaire, ainsi que les frais de déplacement liés à l'exercice de leur mission.

En vue du recrutement de ce personnel de surveillance pour l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal de passer les conventions suivantes :

* convention avec Sport Objectif Plus pour le recrutement et la mise à disposition de surveillants de baignade,

* convention avec le S.D.I.S. pour la mise à disposition de pompiers vacataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions susvisées en vue de la surveillance des baignades pour l'année 2014.

**c) ASSOCIATION « NOS ROUTES SOLIDAIRES » - COURS DE CODE DE
LA ROUTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame VERRANDO, responsable de l'Association « Nos Routes Solidaires » à DIGNE LES BAINS. Celle-ci sollicite la mise à disposition gratuite d'une salle de la Mairie pour dispenser une fois par semaine des cours de Code de la Route. Les dates seront choisies en accord avec la Mairie en fonction du planning d'utilisation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Accepte de mettre à disposition la salle de la Mairie, à titre gratuit, à l'Association « Nos Routes Solidaires » pour qu'elle y dispense des cours de Code de la Route,*

- *Autorise le Maire à signer avec le Président de cette Association la convention établissant les modalités de mise à disposition de ce local.*

d) ENFOUISSEMENT COORDONNE DE LIGNES TELEPHONIQUES – QUARTIER LES ACCATES ET QUARTIER LES CROUES – SIGNATURE DES AVENANTS AUX CONVENTIONS DU 19 NOVEMBRE 2012

Le Maire rappelle à l'Assemblée les conventions signées le 19 novembre 2012 entre le Syndicat d'Electrification de la Région du Verdon et la Commune, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques, coordonnés avec les travaux Basse Tension, dans les quartiers des Accates et des Crouès.

Il rappelle la dissolution du SIE et indique que les travaux se poursuivent sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et sous maîtrise d'œuvre de MG Concept Ingenierie. Ces modalités ont été fixées dans deux avenants qu'il convient de signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les deux avenants aux conventions du 19 novembre 2012 précitées

V – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Il indique qu'il convient donc de procéder à la constitution de cette nouvelle commission.

Il précise que 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants seront ainsi désignés par les soins du Directeur des services fiscaux sur la liste de propositions établie par le Conseil Municipal qui comportera 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose :

Commissaires titulaires :

Personnes domiciliées à SAINT ANDRE LES ALPES

- CERATO Jean – Grand'Rue
- SERRANO Pascal – Chemin des Crouès
- GALFARD Serge – Chemin des Iscles
- COULLET Jean-Claude – Route de Digne
- FERRIER Jean-Louis – Chemin des Espinasses
- BAUCHIERE Roger – Chemin des Accates

- GROULET Micheline – Traverse des Crouès
- GIBERT Jean – Le Tournias – Route de Lambruisse
- MARTEL Gilles – Chemin des Espinasses
- BOETTI-REMY Odile – Clos Gaya – Chemin des Serres
- GUENEBAUD Pierre-Jean – Chemin des Vertus

Personne domiciliée hors Commune

- CERATO Francis – Ferrayes du Pré Dancilly - 04170 LA MURE ARGENS

Commissaires suppléants :

Personnes domiciliées à SAINT ANDRE LES ALPES

- LAUGIER BAIN RAVEL André – Grand'rue
- VACCAREZZA Francine – Rue Verte
- FULCONIS Emmanuel – Rue du Moulin
- GARIN Ginette – Chemin des Vertus
- FERRIER Françoise – Chemin des Espinasses
- BOETTI Maurice – Chemin des Serres
- THEROND Richard – Chemin des Vertus
- GAUTIER Vincent – Chemin des Espinasses
- SIMON Jacky – Les Accates
- BOEUF Jean-Marie – Grand-Rue
- CERATO David – Grand-Rue

Personne domiciliée hors Commune

- MAGAUD Pascale – Le Village – 04170 LA MURE ARGENS

VI – PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE RURALE 2014 (FSL)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'acquisition d'une balayeuse aspiratrice qui facilitera l'entretien des rues communales.

Il précise que l'achat de cet équipement peut être financé par la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir une balayeuse aspiratrice pour un montant estimatif HT de 47 015 € HT,
- adopte le plan de financement HT suivant :

Dépenses	47 015 €
Recettes	47 015 €
Subvention FSL	15 000,00€
Autofinancement	32 015,00 €

- sollicite un financement du Conseil Régional PACA de 15 000,00 € au titre du Fonds de Solidarité Locale 2014,

- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

VII – REHABILITATION ANCIEN AUBERGE DU PARC – DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL – 2^{ème} TRANCHE

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est toujours dans l'attente d'éléments quant au montage financier de la demande de financement à déposer auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal est d'accord pour reporter ce point lors d'une prochaine séance

VIII – QUESTIONS DIVERSES

a) Le Maire donne lecture de l'invitation au vin d'honneur offert à 12 h par les membres de l'Association « La Fleur de Sel », organisatrice de la 12^{ème} foire aux Plantes à Moriez le dimanche 25 mai 2014.

b) Le Maire indique qu'il convient de compléter la fiche de mise à jour pour la base de données de l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Les Elus en charge des affaires européennes/internationales sont les suivants : Mmes VACCAREZZA, GIRAUD, BOETTI-REMY, MM. CICCOLI, CERATO.

c) Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Moyen Verdon en date du 14 mai 2014. Le Bureau de la CCMV a décidé de constituer les 3 comités consultatifs suivants :

- Réhabilitation du Patrimoine Bâti
- Randonnée
- Déchets

* Comité consultatif « Réhabilitation du Patrimoine Bâti »
Désignation d'Odile BOETTI-REMY comme titulaire

* Comité consultatif « Randonnée »
Désignation de Jean NAVARRO comme titulaire

* Comité consultatif « Déchets »
Désignation de Jean NAVARRO comme titulaire
Désignation d'André LAUGIER comme suppléant

d) La visite sur place pour un état des lieux des courts de tennis aura lieu mercredi 28 mai 2014, le matin

e) Le Maire donne lecture du courriel de M. ALZIARY. Celui-ci indique qu'il n'y a toujours pas eu d'intervention pour faire cesser les nuisances sonores de la pompe à chaleur du bâtiment postal. Le Maire interrogera à nouveau les Services Postaux pour apporter ensuite une réponse à l'intéressé.

f) Monsieur LAUGIER pose le problème du curage des canaux et de leur mise en eau. Les services techniques travaillent en ce sens et l'eau devrait être remise très prochainement.

Il évoque le problème des ordures ménagères en dehors des containers. Il suggère qu'une affichette soit apposée sur les containers pour un appel au civisme. Le Maire répond qu'il n'est pas certain du résultat mais qu'il va étudier cette possibilité.

g) Madame BOETTI-REMY, correspondante de la Provence, se plaint que les articles qu'elles envoient ne sont pas tous publiés et que la page « Vallées » est de plus en plus courte. Un courrier au nom du Conseil Municipal sera adressé au Rédacteur en Chef à Manosque

Ordre du jour épuisé, séance close à 23 h 45.